



2x25km-2500m+
TRAIL GOURMAND



Euskal Raid
ASSOCIATION

Règlement 2019 du Trail Gourmand 2x25 km

1. PRÉSENTATION

Le **Trail Gourmand** est une course nature en semi autonomie d'une durée de 7 heures au maximum, qui se court exclusivement en équipes de deux coureurs. C'est une épreuve de **2x25 km** pour **2000 mètres** de dénivelé positif, qui se déroulera en 2 jours et deux étapes différentes, au départ de Urepel et menant à St Étienne de Baïgorry. Vous découvrirez à votre rythme la vallée et les montagnes sans grosses difficultés. L'occasion aussi de goûter aux saveurs « gourmandes » du Pays Basque.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Âge minimum :

L'inscription est ouverte aux concurrents nés avant le 31 mai 2001, c'est à dire ayant 18 ans révolus au jour de la course.

2.2 Licence FFA ou certificat médical :

Afin de valider son inscription, chaque concurrent devra fournir à l'organisation :

- soit une copie de sa licence FFA pour l'année en cours (licence "Compétition" ou "Athlé running" ou "Athlé entreprise" ou "Pass running")
- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

Aucun autre document ne sera accepté.

Le certificat ou la copie de la licence devra être **obligatoirement** enregistré lors de la saisie de l'inscription. Attention les dossiers complets avec les licences ou certificats valides seront prioritaires. L'inscription ne sera acceptée et votre compte débité qu'une fois que le certificat ou licence sera validé, et ce, dans la limite des places disponibles.

2.3 Inscription :

Le droit d'engagement est fixé à **130 € par équipe**.



2.4 Annulation de l'inscription :

Toute équipe ou concurrent peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation, moyennant un coût de 10 euros par équipe.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés du fait d'un des événements suivants :

- Maladie, accident ou décès du coureur lui-même
- Maladie, accident, ou décès d'un membre de la famille ou d'un accompagnant du concurrent
- Dommages graves à votre habitation
- Licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle
- Contre-indication médicale ou suites de vaccination

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il sera nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, **au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation**. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Une équipe n'ayant pas souscrit la garantie d'annulation d'inscription ou désirant annuler son inscription pour une cause non couverte par cette garantie, pourra le faire aux conditions suivantes :

Date d'envoi de l'annulation	Montant remboursé, % du montant de l'inscription
Avant le 1er Avril	60%
Du 1er Avril au 1er Mai inclus	50%
Après le 1er Mai	Aucun remboursement

Toute demande d'annulation d'inscription doit être uniquement faite par e-mail ou par courrier recommandé.

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit partiel du paiement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée lors de l'inscription.

2.5 Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fera exclusivement **le jeudi 30 Mai de 09h00 à 21h00** à la salle Plaza Xoko (derrière le fronton, place de la Mairie de St Étienne de Baïgorry), **sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. La présence de chaque concurrent sera obligatoire.** A cette occasion, un bracelet inamovible de couleur sera fixé au poignet de chaque coureur par un membre de l'organisation. Le port de ce bracelet est obligatoire durant toute l'épreuve, sous peine de pénalité ou de disqualification de son équipe.

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse, afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.



Il sera fourni à chaque coureur un ticket donnant accès au buffet du vendredi soir, ayant lieu au Mur à gauche (voir page « [Village coureurs](#) »).

Il sera également possible d'acheter une éco-tasse ou baso berri (matériel obligatoire), au tarif de 5 euros.

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide ce règlement.

2.6 Niveau requis :

Le Trail Gourmand est une course nature en montagne qui s'adresse à des sportifs entraînés et maîtrisant une certaine autonomie en milieu naturel.

2.7 Droit à l'image et communication :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

2.8 Éthique et responsabilité :

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il assure son autonomie durant toute l'épreuve entre les points de ravitaillement et se doit d'évoluer en montagne en respectant le milieu naturel et les bénévoles. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

Les concurrents suivront un parcours intégralement balisé. En cas d'interruption des balises, ils devront prévenir l'organisation et revenir jusqu'au dernier point de contrôle.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous. Durant la course, chaque concurrent et chaque équipe se doivent assistance mutuelle.

Le classement final sera établi sur la base du temps effectué par les concurrents, sous condition du strict respect du règlement (et en particulier du port du matériel obligatoire en toutes circonstances et du suivi du parcours balisé).

Une assurance responsabilité civile est comprise dans le prix de l'engagement.

2.9 Hébergement :

L'association ne prend pas en charge l'hébergement des coureurs. Retrouvez toutes les possibilités d'hébergements offertes par la vallée sur notre page « [Où dormir ?](#) » .



3. CONDITIONS DE COURSE

3.1 Une course en binôme :

Le Trail Gourmand se court par équipe de 2 coureurs. Toutes les équipes, se doivent de pointer à tous les postes de contrôle jalonnant le parcours. Les coureurs devront réaliser la totalité du parcours avec leur coéquipier sous peine de disqualification de leur équipe. Ils se doivent de pointer ensemble à chaque poste de contrôle, sous peine de pénalités, et bien entendu d'arriver ensemble. Un concurrent dont le coéquipier a abandonné a la possibilité de terminer la course seul mais ne sera pas reclassé en tant qu'individuel. Son équipe sera disqualifiée.

3.2 Repas d'avant course :

L'organisation prévoit un repas d'avant course (pasta party) le jeudi 30 mai à partir de 18h15 au Mur à gauche (cf. plan du [village coureurs](#)), pour les coureurs l'ayant souscrit (10 euros) lors de l'inscription.

3.3 Briefing d'avant course :

Un briefing de l'organisation aura lieu **15 minutes avant le départ**, afin de communiquer aux concurrents les dernières informations concernant la course.

3.4 Départ :

1^{ère} étape, le vendredi 31 mai :

- Pour les dossards de **1000 à 1174**

Départ de la liaison bus de St Étienne de Baïgorry à Urepel à 6h15.

Départ de la 1^{ère} étape à 7h30 de la place d'Urepel.

- Pour les dossards de **1175 à 1349**

Départ de la liaison bus de St Étienne de Baïgorry à Urepel à 7h15.

Départ de la 1^{ère} étape à 8h30 de la place d'Urepel.

- Pour les dossards de **1350 à 1524**

Départ de la liaison bus de St Étienne de Baïgorry à Urepel à 8h15.

Départ de la 1^{ère} étape à 9h30 de la place d'Urepel.

- Pour les dossards de **1525 à 1700**

Départ de la liaison bus de St Étienne de Baïgorry à Urepel à 9h15.

Départ de la 1^{ère} étape à 10h30 de la place d'Urepel.



2^{ème} étape, le samedi 1er Juin :

- Pour les **150 premières équipes** de la 1^{ère} étape

Départ de la liaison en bus de Saint Étienne de Baïgorry à Urepel à 6h15

Départ de la 2^{ème} étape à 7h30, place d'Urepel

- Pour les **équipes classées 151 à 300** lors de la 1^{ère} étape

Départ de la liaison en bus de Saint Étienne de Baïgorry à Urepel à 7h15

Départ de la 2^{ème} étape à 8h30, place d'Urepel

- Pour les **équipes classées 301 à 450** lors de la 1^{ère} étape

Départ de la liaison en bus de Saint Étienne de Baïgorry à Urepel à 8h15

Départ de la 2^{ème} étape à 9h30, place d'Urepel

- Pour les **équipes classées 451 à 600** lors de la 1^{ère} étape

Départ de la liaison en bus de Saint Étienne de Baïgorry à Urepel à 9h15

Départ de la 2^{ème} étape à 10h30, place d'Urepel

3.5 Parcours :

- 1^{ère} étape, le vendredi 31 mai :

Le parcours mènera à St Étienne de Baïgorry par les points suivants : Urepel, Mizpira, Otxasar, Utxuskulu, village de Banka, Gattuli, Pikotzia, Baigorri.

- 2^{ème} étape, le samedi 1er Juin :

Le parcours mènera à St Étienne de Baïgorry par les points suivants: Urepel, Villages des Aludes, Menementa, Utxuskulu, village de Banca, Domingohandia, Col d'Ahartza, Baigorri

Le **parcours** sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire. Les passages à caractère montagnard ne nécessitent pas de matériel d'alpinisme pour progresser.

Le directeur de course d'EUSKAL TRAILS se réserve le droit de modifier ou neutraliser la course à tout moment, en fonction d'aléas techniques ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

Des contrôles de coureurs auront lieu tout au long du parcours (pointages, dossards, bracelets, matériel obligatoire), à la discrétion de l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier les emplacements des postes de secours et de ravitaillements d'ici le départ de course. Les concurrents en seront avisés au briefing d'avant course.

3.6 Barrières horaires :

Le temps limite par étape est de **7 heures** (pauses comprises) avec des barrières horaires aux divers points de ravitaillements et de contrôle.



En fonction des aléas de la course, ces barrières horaires pourront être modifiées à tout moment et sans préavis par l'organisation.

- 1^{ère} étape :

Lieu	Km	Barrière horaire	Temps de course
Otxasar	5.25	Samedi 12h00	01h30
Village de Banca	10.90	Samedi 13h30	03h00
Gattuli	14.50	Samedi 14h35	04h05
Pikotzia	20.50	Samedi 16h15	05h45
Baigorri (arrivée)	25.00	Samedi 17h30	07h00

2^{ème} étape :

Lieu	Km	Barrière horaire	Temps de course
Village des Aldudes	4.85	Vendredi 11h50	01h20
Utsuskulu	9.40	Vendredi 13h10	02h40
Village de Banca	13.30	Vendredi 14h15	03h45
Col d'Ahartza	19.80	Vendredi 16h00	05h30
Baigorri (arrivée)	25.00	Vendredi 17h30	07h00

3.7 Ravitaillements :

La course comportera 4 points de ravitaillement par étape :

1^{ère} étape :

Lieu	Km	Nature du ravitaillement
Otxasar	5.25	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, céréales, raisin, chocolat, gâteaux salés
Village de Banca	10.90	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, céréales, chocolat, saucisson, gâteaux salés, raisin, gâteau basque, fromage, pain, pâté
Gattuli	14.50	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, chocolat, saucisson, raisin, gâteaux salés
Pikotzia	20.50	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, céréales, raisin, chocolat, saucisson, gâteaux salés
Baigorri (arrivée)	25.00	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, raisin, gâteau basque, cakes aux fruits, chocolat, pain, fromage, pâté, saucisson, gâteaux salés, soupe



2^{ème} étape :

Lieu	Km	Nature du ravitaillement
Village des Aldudes	4.85	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, chocolat, gâteaux salés, céréales, raisin
Utsuskulu	9.40	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, chocolat, gâteaux salés, céréales, raisin
Village de Banca	13.30	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, chocolat, saucisson, gâteaux salés, gâteau basque, fromage, pain, pâté, soupe, raisin, céréales
Col d'Ahartza	19.80	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, raisin, chocolat, saucisson, gâteaux salés
Baigorri (arrivée)	25.00	Eau plate, eau gazeuse, cola, oranges, bananes, raisin, gâteau basque, cakes aux fruits, chocolat, pain, fromage, pâté, saucisson, gâteaux salés, soupe

3.8 Équipement et matériel obligatoire :

Chaque coureur devra porter sur lui tout au long de la course le matériel obligatoire suivant. Celui-ci sera contrôlé à partir du départ ainsi qu'aléatoirement pendant la course.

Équipement	Nature
Sac à dos avec réserve d'eau 0.5 L minimum	Obligatoire
Réserve alimentaire	Obligatoire
Veste à membrane imperméable et respirante	Obligatoire
Couverture de survie	Obligatoire
Sifflet	Obligatoire
1 téléphone portable par équipe avec le numéro du PC course : 06.07.98.34.28	Obligatoire
Éco-tasse ou gobelet	Obligatoire
Bande de type Élastoplaste de 2m x 3cm	Obligatoire
Casquette ou buff	Conseillé
Crème solaire	Conseillé
Bâtons	Conseillé



3.9 Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler. L'organisation pourra renforcer le matériel obligatoire (issu de la liste du matériel conseillé, cf 3.8).

3.10 Assistance :

L'assistance personnelle est tolérée exclusivement sur les 8 points de ravitaillement. A l'exception de ces zones de tolérance, il est interdit de se faire accompagner ou ravitailler par une personne qui n'est pas inscrite à la course.

Cette assistance se fera dans le respect des autres coureurs. Par soucis d'équité, il sera interdit de procéder à des échanges standard de camelbak ou poche à eau afin de gagner du temps sur les autres concurrents (remplacement du vide par un plein).

De plus, si l'entraide entre coéquipiers est tout à fait légitime, il ne sera accepté aucun système élaboré de tractage (harnais, baudrier, corde...).

3.11 Abandons, pénalités ou disqualification :

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'à un point de contrôle. Si ce point n'est pas accessible aux véhicules de secours ou de l'organisation, le concurrent devra regagner le point de rapatriement le plus proche par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé. Il est obligatoire de pointer s'il s'agit d'un point de contrôle de chronométrage.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale). L'abandon d'un des deux coureurs d'une équipe entraîne la disqualification de l'équipe. Cela n'empêche pas le coéquipier du coureur ayant abandonné de continuer seul, hors classement, pour pouvoir bénéficier des points inhérents à la course.

La disqualification signifie la mise hors course définitive d'un concurrent ou d'une équipe. Tout manquement au règlement entraîne une ou plusieurs pénalités ou la disqualification. La pénalité ou disqualification peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou les chefs de postes des différents points de contrôle ou de ravitaillements constatent un des manquements suivants :



Manquements au règlement	Pénalisation
Emprunt d'un itinéraire hors balisage entre 2 PC, représentant un raccourci	Pénalité 1h00
Absence de matériel obligatoire	Pénalité 1h00 par élément
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire	Disqualification
Jet de débris volontaire par un concurrent ou un membre de son entourage	Pénalité 1h00
Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou coureurs)	Pénalité 1h00
Non-assistance à personne en difficulté	Pénalité 1h00
Absence de passage à un point de contrôle	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification
Refus d'un contrôle anti-dopage	Disqualification
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite	Disqualification
Non présentation simultanée des deux équipiers à un point de contrôle	1er constat : Pénalité 1h00 2ème constat : Pénalité 2h00 3ème constat : Disqualification
Assistance illicite hors zones de tolérance ou échange camelbak	1er constat : Pénalité 1h00 2ème constat : Pénalité 2h00 3ème constat : Disqualification

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

3.12 Sécurité et assistance médicale :

N° de téléphone d'assistance de l'organisation : 06 07 98 34 28

(à utiliser UNIQUEMENT en cas d'urgence)

Pour toute autre question : 06 37 36 89 77

Des postes de secours seront implantés en divers points du parcours. Ils sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Ces postes seront en liaison radio ou téléphonique avec une équipe médicale de régulation présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course situé à St Étienne de Baïgorry.



Il appartiendra à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »).

– **Composez le 112 depuis la France ou l'Espagne**

N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

3.13 Arrivée :

L'arrivée se fera sur la place du fronton de St Étienne de Baïgorry. Un ravitaillement et des douches seront à disposition des coureurs, ainsi qu'une équipe médicale (voir plan « Village coureurs »).

Au terme de la 1^{ère} étape un buffet avec produits locaux sera servi au Mur à gauche à partir de 17h00 (voir plan « Village coureurs »).

Samedi 1er Juin vers 21h00, un repas animé aura lieu au Mur à gauche de St Etienne de Baigorry (optionnel dans l'inscription initiale, 20 euros).



4. Classement et dotations

Le classement général sera établi à l'arrivée à St Étienne de Baigorry. Dans le cas où le binôme n'arriverait pas ensemble sur la ligne d'arrivée, le temps du second sera pris en compte en y rajoutant la pénalité prévue à cet effet (cf. 3.11).

- Seront récompensées les 3 premières équipes hommes au scratch
- Seront récompensées les 3 premières équipes femmes au scratch
- Seront récompensées les 3 premières équipes mixtes au scratch
- Seront récompensées les 1ères équipes de chaque catégorie (si hors scratch)

Chaque équipe ou coureur ne pourra être récompensé qu'UNE SEULE FOIS.

Les catégories sont les suivantes :

- Juniors hommes, juniors femmes, juniors mixtes : de 18 ans à 20 ans
- Espoirs hommes, espoirs femmes, espoirs mixtes : de 20 ans à 22 ans
- Seniors hommes, seniors femmes, seniors mixtes : de 23 ans à 39 ans
- Vétérans1 hommes, vétérans1 femmes, vétérans1 mixtes : de 40 ans à 49ans
- Vétérans2 hommes, vétérans2 femmes, vétérans2 mixtes : de 50 ans à 59ans
- Vétérans3 hommes, vétérans3 femmes, vétérans3 mixtes : de 60 ans à 69ans
- Vétérans4 hommes, vétérans4 femmes, vétérans4 mixtes : + de 70ans

Sera prise en compte pour déterminer la catégorie de l'équipe, la moyenne d'âge des deux concurrents, au jour du départ de l'épreuve.

Il n'y aura pas de dotation pécuniaire, mais des lots pour tous.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations, qui devront être déposées dès l'arrivée.



CETTE ÉPREUVE EST ORGANISÉE PAR EUSKAL RAID ASSOCIATION (LOI 1901)

Portable : **06 37 36 89 77**

Email : contact@euskalraid.com

Site : www.euskalraid.com